

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-519

Attribution du marché 24-23 Elaboration de chartes communales des façades, terrasses et devantures commerciales

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à l'élaboration de chartes communales des façades, terrasses et devantures commerciales pour les communes de Sainte Pazanne, Pornic et les Moutiers-en-Retz

QUE le présent marché de prestations intellectuelles est inférieur à 90 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 16/10/2024

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- AID OBSERVATOIRE (69100 VILLEURBANNE)

ARTICLE 2 : Le marché est d'un montant de 36 375,00 € HT soit 43 650,00 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 2 décembre 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND



AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20241203-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 03-12-2024

Acte mis en ligne le 5-12-2024

Publication le : 03-12-2024